



Que faire pour le bien de mon fils

Par **alarson**, le **20/04/2009** à **21:49**

Bonjour, j'ai vécu 6 ans avec un homme divorcé, nous vivions en concubinage et durant ces 6 ans nous avons eu un enfant, lors des 1ans et demi, le père de mon fils, m'a mise à la porte avec mon enfant. Depuis, je n'ai pas eu de nouvelles de lui et mon fils à déjà 5 ans et demi et il ne connaît pas son vrai père, pas de pension et il vit à saint domingue ou il sait marié et fondé une famille. Mon fils porte son nom. Je vis avec mon fiancé nous allons nous marier et mon fils l'appelle papa et pense que sait son père. Je voudrais savoir que faire, si demain, je décède un exemple, la loi remettra mon fils à son vrai père, (qui ne connaît pas qui sait même pas qu'il existe) que faire pour que ça n'arrive pas, car il a un beau père et il pense c'est son père et c'est lui qui m'aide à l'élever et aussi pour les dépenses car je ne reçois rien de lui et je ne veux rien de lui; une seule chose une feuille qui dit 'j'ai la garde de mon fils et si quelque chose m'arrive, que il sera remis au tuteur que j'aurai désigner. Pareil, j'ai besoin qu'il porte mon nom aussi et on me dit son père doit être présent hors on se dit pas bonjour et il vit hors du département. Je vous en prie, aidez moi, dites moi que faire. Je travaille, mon m'adore ainsi son papa (beau père) il est heureux, je ne veux pas qu'il vive cette vie de femme espagnole. Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire. a bientôt.